

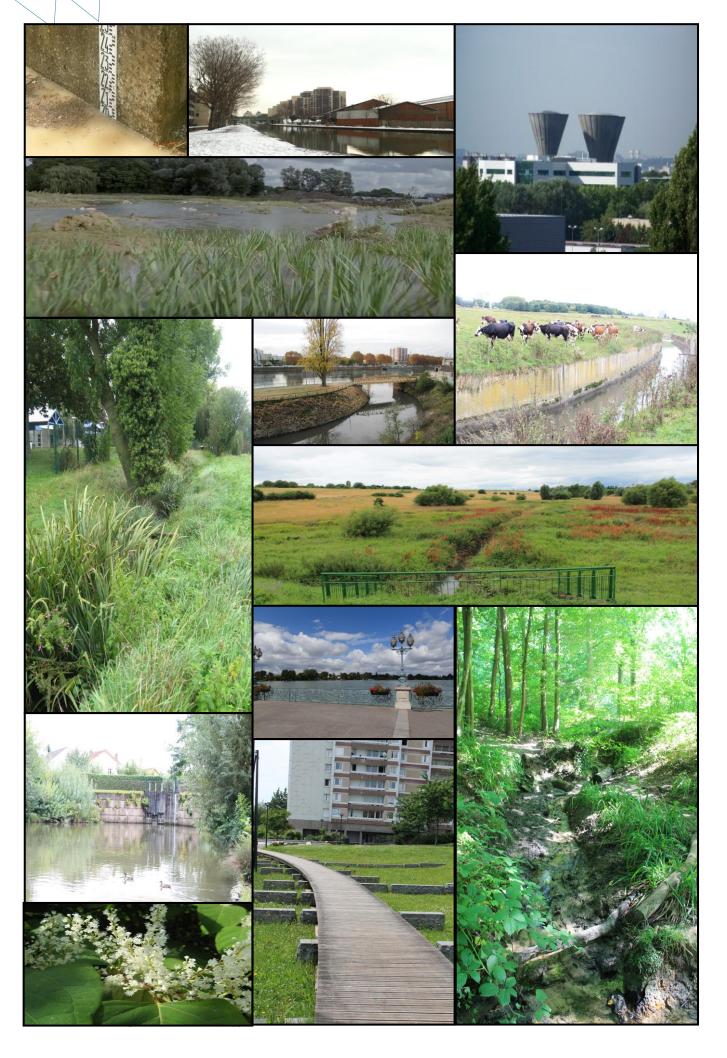
Rapport annuel 2017









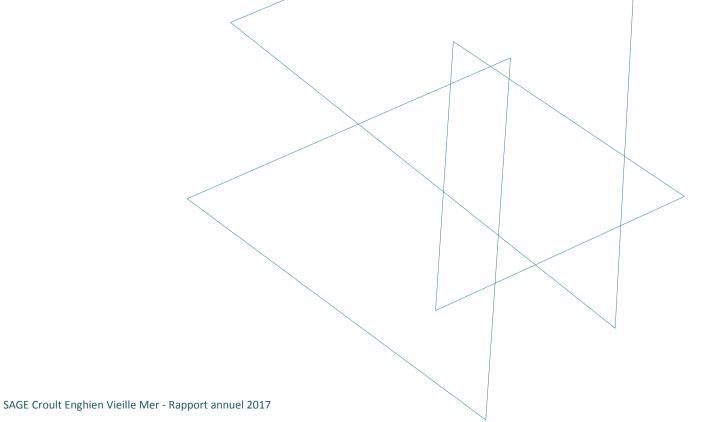


# SOMMAIRE

## **CONTEXTE**

- 1 ANIMATION DU SAGE
- 2 RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DE LA CLE
- **3 RÉUNIONS**
- 4 ÉTUDE
- **5 COMMUNICATION**
- 6 BUDGET

**ANNEXES** 



## **CONTEXTE**

Initiée par les acteurs locaux afin de répondre aux problématiques spécifiques du territoire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est une démarche de concertation qui vise à définir les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau sur un territoire cohérent d'un point de vue hydrographique. Au-delà de la mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SAGE est une occasion unique de fédérer les différents acteurs du territoire autour des enjeux de protection et de reconquête des milieux aquatiques et d'instaurer une solidarité amont-aval à l'échelle du territoire. S'appuyant sur la mutualisation des connaissances, des moyens et des efforts, le SAGE doit ainsi permettre l'appropriation par tous de ces enjeux et une meilleure prise en compte de l'ensemble des usages de l'eau sur le bassin versant. L'objectif, In fine, est de doter le territoire d'un document qui fasse référence dans le domaine de l'eau, qui réponde de manière concrète aux enjeux identifiés et qui contribue pleinement au projet de territoire.

Cette dynamique, portée par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, le SIAH<sup>1</sup> et le SIARE<sup>2</sup>, avec l'appui des services de l'Etat, a été initiée dès 2004. Après une première étape de concertation, le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a été défini par arrêté inter-préfectoral le 11 mai 2011. Les membres de la CLE se sont réunis pour la première fois le 29 septembre 2011, marquant ainsi le début de l'élaboration du SAGE.

Les premières étapes de ce travail, qui consistent en la réalisation d'un état des lieux (état initial, diagnostic) et la définition d'une stratégie, ont été menées par les membres de la CLE entre 2012 et 2016 avec l'appui d'un groupement de bureaux d'étude. La phase de rédaction des documents qui à terme constitueront la SAGE est en cours.

## Description du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

Le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer couvre un territoire d'une superficie de 446 km² situé au Nord Est de l'agglomération parisienne. Il recoupe 2 départements : la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, et comprend (en tout ou en partie) 87 communes, dont 32 en Seine-Saint-Denis, et 55 dans le Val-d'Oise.

Le territoire du SAGE est situé dans le district hydrographique Seine-Normandie. Il est parcouru par un réseau hydrographique très dense constitué de petits cours d'eau qui entaillent plus ou moins profondément les calcaires de Saint-Ouen et les sables de Beauchamp. Ce réseau, dont on perçoit mal l'ampleur en raison de son importante artificialisation, a pour exutoire la Seine au niveau des communes de Saint-Denis et d'Epinay-sur-Seine.

D'après la classification du SDAGE Seine-Normandie, le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est composé de 7 Masses d'eau :

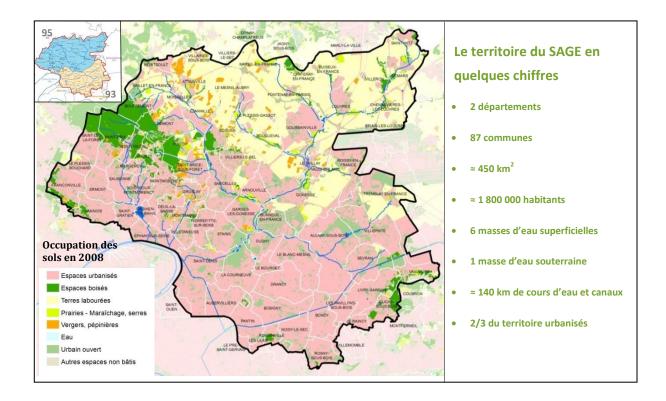
- 6 masses d'eau superficielles dont :
  - ✓ 2 masses d'eau « petit cours d'eau » : Le Croult Amont et le Croult Aval (ou Vieille Mer)
  - ✓ 3 masses d'eau « très petit cours d'eau » : le ru d'Enghien, la Morée, et le Petit Rosne
  - ✓ 1 masse d'eau « canal » : le Canal de la ville de Paris (canal de l'Ourcq et canal Saint-Denis)
- 1 masse d'eau souterraine :

✓ Eocène du Valois (3104), masse d'eau sédimentaire présente en Ile-de-France et en Picardie.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains



## Organisation administrative

## La Commission Locale de l'Eau et le Bureau

L'élaboration du SAGE, conformément à l'article L212-3 du Code de l'Environnement, est menée par la Commission Locale de l'Eau (CLE). La CLE est l'instance délibérante du SAGE, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, puis de mise en œuvre du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes de la phase d'élaboration. Par ailleurs, elle constitue un lieu privilégié de concertation et de débat.

La CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a été instituée par arrêté préfectoral le 7 septembre 2011 (Arrêté n°2011/10522). Elle est composée pour moitié d'élus, d'un quart d'usagers et d'un quart de services de l'état. Elle est représentative des acteurs du territoire

Le Président de la CLE, élu parmi les représentants des collectivités territoriales, est Monsieur Guy MESSAGER, Président du SIAH Croult et Petit Rosne et Maire honoraire de Louvres.

Le Bureau de la CLE, constitué de 13 membres, a un rôle de Comité de Pilotage.

## La Structure porteuse

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique propre, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a été désigné structure porteuse du SAGE. A ce titre il assure l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

## Les Commissions thématiques

Lors de l'installation de la Commission Locale de l'Eau, trois Commissions thématiques ont été créées afin de favoriser les échanges, et de mener toutes les réflexions nécessaires à l'élaboration



du SAGE. Ces Commissions thématiques sont des instances de concertation qui réunissent les acteurs du territoire, siégeant ou non au sein de la Commission Locale de l'Eau. Elles constituent un appui essentiel pour le travail de la CLE et du Bureau.

Ces commissions, et les thématiques qui leur sont associées, sont les suivantes :

## Commission « Aménagement »

Président : Monsieur Belaïde BEDREDDINE (Vice-Président du Conseil départemental de la Seine-St-Denis, Président du SIAAP)

Aménagement du territoire, urbanisme et développement urbain, risques (ruissellement, inondations), attractivité du territoire, cadre de vie, identités paysagères, eau dans la ville, infrastructures.

## Commission « Qualité de l'eau »

Président: Monsieur Michel ADAM (Adjoint au Maire de Dugny)

Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement, thermalisme, agriculture, mémoire technique de l'eau, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques.

## **Commission « Milieux naturels »**

Président: Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT (Président du SIARE, Maire de Saint-Prix)

Etat et fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et humides, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité, usages récréatifs et touristiques liés à l'eau, lieux de ressourcement, nature aménagée, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.

## Les étapes d'élaboration du SAGE

Le SAGE est élaboré en 5 étapes :

- **l'état des lieux**, qui recense et analyse l'ensemble des données existantes, et détermine ou confirme les « manques ». Cette phase primordiale est la base de toutes réflexions sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Elle a été validée par la CLE le 19 décembre 2013,
- **le diagnostic** qui apporte une vision synthétique objective, dégage les convergences, met à plat les divergences et repère les opportunités et les atouts. Cette phase aboutit à la définition des premiers grands objectifs de gestion de la ressource en eau. Celle phase a été validé par la CLE le 05 mai 2015,
- la phase tendances et scénarii qui est fondée sur la volonté d'anticiper. Cette phase permet d'estimer les tendances d'évolution des usages, de leur impact sur le milieu et de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2021,2025...). Ensuite différents scénarii sont établis en fonction du degré de protection de la ressource en eau et des différents moyens techniques et financiers pour y parvenir. Le scénario tendanciel a été validé par la CLE le 5 mai 2015 et ses scénarii alternatifs le 20 septembre 2016.
- **le choix de la stratégie** qui permet d'établir une stratégie collective suite aux différents scénarii définis dans la phase précédente. Cette étape a été validée le 15 novembre 2016.

7

- la rédaction des documents du SAGE qui consiste à la définition concrète des outils d'orientation, de gestion, d'aménagement et de suivi pour à la mise en œuvre du SAGE. Les documents constitutifs du SAGE sont en cours d'écriture. Les documents du SAGE feront ensuite l'objet d'un consultation des assemblées et d'une enquête publique avant d'être approuvé par arrêté interpréfectoral.

Les rapports des différentes phases d'élaboration du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer sont disponibles sur le site internet du SAGE : http://www.sage-cevm.fr

## 1. ANIMATION DU SAGE

L'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est assurée depuis janvier 2012 par une animatrice recrutée par la structure porteuse du SAGE.

Les principales missions de l'animatrice du SAGE sont les suivantes :

- ✓ Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, convocations, ...);
- Rédaction et diffusion des différents documents (compte-rendu, diaporamas, notes, ...);
- ✓ Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, ...);
- ✓ Coordination technique, administrative, et financière, des études menées dans le cadre du SAGE;
- ✓ Préparation et gestion du budget du SAGE ;
- ✓ Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE;
- √ Veille réglementaire ;
- ✓ Création et rédaction des outils de communication externe et interne.

## 2. RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DE LA CLE

La CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a été instituée par arrêté préfectoral le 7 septembre 2011 (Arrêté n°2011/10522). Après 6 années d'existence, les mandats des membres de la commission locale de l'eau sont arrivés à échéance le 7 septembre 2017.

Un nouvel arrêté préfectoral instituant la composition de la Commission Locale de l'Eau Croult-Enghien-Vieille Mer a été signé le 11 octobre 2017. Celle-ci se compose désormais de 66 membres répartit comme suit :

- 37 représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics
- 17 représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations
- 12 représentants de l'État et de ses établissements publics

Tableau des membres de la commission Locale de l'Eau

	Conseil Régional d'Ile de France	Monsieur Claude BODIN
	Conseil départemental du Val d'Oise	Monsieur Daniel DESSE
	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	Madame Nadège GROSBOIS
	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis - DEA	Monsieur Belaïde BEDREDDINE
lics	SIARE	Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT
qn	SIAH	Monsieur Guy MESSAGER
d sı	SIAAP	Monsieur Azzedine TAIBI
ent	Métropole du Grand Paris	Monsieur Patrick OLLIER
em	Établissement public territorial Paris Terres d'envol	Monsieur Mathieu MONTES
liss	Établissement public territorial Est-Ensemble	Monsieur Christian LAGRANGE
tab	Établissement public territorial Plaine Commune	Madame Kola ABELA
s ét	Établissement public territorial Grand Paris Grand Est	Monsieur Jacques MAHEAS
de	Communauté d'agglomération Plaine Vallée	Monsieur Jean-Pierre DAUX
et	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	Monsieur Jean-Luc HERKAT
nts	Communauté d'agglomération du Val Parisis	Monsieur Maurice CHEVIGNY
me	Mairie d'Ézanville	Monsieur Alain BOURGEOIS
ıbeı	Mairie de Gonesse	Monsieur Mohamed HAKKOU
ron	Mairie de Domont	Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN
S	Mairie de Goussainville	Madame Anita MANDIGOU
llège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics	Mairie de Baillet-en-France	Monsieur Gilles MENAT
le lo	Mairie de Baillet-Ell-France  Mairie de Le Plessis Gassot	Monsieur Didier GUEVEL
s, d		
ale	Mairie d'Enghien-les-Bains  Mairie de Franconville	Monsieur Philippe SUEUR  Madame Nadine SENSE
ori		
rrit	Mairie de Saint-Leu-la-Forêt	Monsieur Sébastien MEURANT
s te	Mairie de Groslay	Monsieur Joël BOUTIER
ités	Mairie du Bourget	Monsieur Jean-Jacques JENNÉ
tiv	Mairie d'Epinay-sur-Seine	Madame Eugénie PONTHIER
llec	Mairie de la Courneuve	Monsieur Gilles POUX
00 :	Mairie d'Aubervilliers	Monsieur Anthony DAGUET
des	Mairie de Dugny	Monsieur Michel ADAM
ge (	Mairie d'Aulnay-sous-Bois	Monsieur Fouad EL KOURADI
IIÌ	Mairie de Tremblay-en-France	Monsieur Alain DURANDEAU
Co	Mairie du Pré-Saint-Gervais	Monsieur Jean-Abel PECAULT
	Mairie de Rosny-sous-Bois	Monsieur Jean-Paul FAUCONNET
	Mairie de Vaujours	Monsieur Dominique BAILLY
	PNR Oise Pays-de-France	Monsieur Jacques RENAUD
	EPTB Seine Grands Lacs	Monsieur Bertrand KERN
Se	Chambre départementale de commerce et	
es elle	d'industrie du Val d'Oise	Monsieur le Président ou son représentant
tair	Chambre de commerce et d'industrie de Seine Saint	
rié ssic	Denis	Monsieur le Président ou son représentant
rop ofe:	Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-	
s pi pro ior	France	Monsieur le Président ou son représentant
de: ons ciat	Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la	·
ers, atic	protection du milieu aquatique	
age nis. s as	et la protection du milieu aquatique	Monsieur le Président ou son représentant
us. rga de:		·
des s oi et	Saint Denis et du Val de Marne pour la pêche et la	
es (	protection du milieu aquatique	Monsieur le Président ou son représentant
Collèges des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations	Association Val d'Oise Environnement	Monsieur le Président ou son représentant
Col	Association Aulnay Environnement	Madame la Présidente ou son représentant
for	Association Environnement 93	Monsieur le Président ou son représentant
	7.000 Station Environmentals	monsieur le rresident od som representant

	ASSARS	Monsieur le Président ou son représentant
	UFC Que choisir	Monsieur le Président ou son représentant
	ORGECO du Val d'Oise	Monsieur le Président ou son représentant
	Association des organismes HLM de la région lle de	
	France (AORIF)	Monsieur le Président ou son représentant
	Syndicat interdépartemental de la propriété privée	
	rurale d'Ile de France	Monsieur le Président ou son représentant
	SIAEP de la région d'Ecouen Nord	Monsieur le Président ou son représentant
	Syndicat des eaux d'Ile-de-France	Monsieur le Président ou son représentant
		Monsieur le Président Directeur Général ou
	Aéroport de Paris-Le Bourget	son représentant
	Ville de Paris- Service des canaux	Monsieur le Directeur ou son représentant
	Préfecture de Paris et d'Ile-de-France	Monsieur le Préfet ou son représentant
ıts	Préfecture du Val d'Oise	Monsieur le Préfet ou son représentant
ner	Préfecture de la Seine-Saint-Denis	Monsieur le Préfet ou son représentant
ser	Agence de l'Eau Seine Normandie	
blis	Direction territoriale des Rivières d'Ile-de-France	Madame la Directrice ou son représentant
éta	DRIEE Ile-de-France	Monsieur le Directeur ou son représentant
es o	Direction départementale des territoires du Val	
le s olic	d'Oise	Monsieur le Directeur ou son représentant
et de se publics		Monsieur le Délégué Régional ou son
at	Agence Française pour la biodiversité	représentant
ľÉt	DRIEA Ile-de-France	Monsieur le Directeur ou son représentant
Collège de l'État et de ses établissements publics	Agence régionale de santé d'Ile-de-France	Monsieur le Directeur ou son représentant
ge	DRIAAF Ile-de-France	Madame la Directrice ou son représentant
ollè	Grand Paris Aménagement	Monsieur le Directeur ou son représentant
ŭ	Délégation d'Ile de France et du Centre Val de Loire	
	du centre national de la propriété forestière	Monsieur le Président ou son représentant

Le 7 décembre 2017, les membres de la commission locale de l'eau ont élus leur président et désigné les membres du bureau de la CLE.

M. Guy Messager, Président du SIAH, a été réélu Président de la CLE.

Les 3 Vice-Présidents de la CLE élus ont également été réélus :

- M. Belaïde BEDREDDINE, Vice-Président du conseil départemental de Seine Saint Denis
- M. Michel ADAM, Adjoint au Maire de Dugny
- M. Jean Pierre ENJALBERT, Président du SIARE

## Membres du bureau de la CLE

BUREAU DE LA CLE			
Président	M. Guy MESSAGER (SIAH)		
Représentants du collège	Commission «	Commission « Qualité	Commission
des «collectivités »	Milieux naturels » de l'eau » « Aménageme		
Vice-Présidents de la CLE (Présidents de Commission thématique)	M. Jean-Pierre ENJALBERT (SIARE)	M. Michel ADAM (Dugny)	M. Belaïde BEDREDDINE (Conseil départemental 93)
Vice-Présidents des Commissions thématiques	M. Jean-Luc HERKAT (CA Roissy Pays de France)	M. Christian LAGRANGE (EPT Est Ensemble)	M. Gilles MENAT (Baillet en France)
Représentants du collège des « usagers »	Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection des milieux aquatiques Environnement 93 Chambre interdépartemental d'agriculture		
Représentants du collège de l' « État »	DRIEE  Agence de l'eau Seine Normandie  DDT 95		

## 3. RÉUNIONS

## Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau (CLE) « Croult Enghien Vieille-Mer » s'est réunie à deux reprises en 2017.

- La CLE s'est réunie en séance plénière le 26 avril 2017. L'ordre du jour était le suivant :
  - -Rapport d'activités 2016
  - -Information sur le budget prévisionnel 2017
  - -Présentation de la méthodologie de l'étude "Inventaire des zones humides du territoire du SAGE" et des premiers résultats
  - -Présentation du site internet du SAGE
  - -Planning

25 membres de la CLE ont assisté à cette séance, 14 membres de la CLE avaient donné pouvoir pour être représentés, et 9 personnes non-membres de la CLE étaient présentes. Le Quorum de la moitié des membres était atteint.

Le rapport d'activités de la CLE a été validé ainsi que le programme prévisionnel d'action 2017 et le budget prévisionnel 2017.

Le bureau d'étude TTI Production a présenté la méthodologie de l'étude "Inventaire des zones humides du territoire du SAGE". Celle-ci a débuté en janvier 2017 pour une durée de 15 mois. Elle est menée par le groupement TTI Production/Floragis. Elle se compose de 4 phases :

- Phase 1 : mise en évidence des « secteurs à forte probabilité de présence de zones humides » et des « zones humides potentielles » par photo-interprétation.
- Phase 2 : identification des secteurs à enjeux afin de prioriser la réalisation des inventaires terrain au sein de ces secteurs.
- Phase 3 : inventaire de terrain pour localiser, délimiter et caractériser les « zones humides effectives » dans les secteurs qui auront été priorisés.
- Phase 4 : priorisation des « zones humides effectives » pour la mise en oeuvre d'actions de restauration et/ou de gestion.

L'armature du site internet du SAGE a été présentée. Celui-ci a été mis en ligne en juillet 2017.

La CLE a également acté la création d'un comité de rédaction afin de travailler à l'écriture à proprement dite des dispositions du PAGD et des articles du règlement. Celui-ci, composé de 10 à 15 personnes, se veut représentatif des acteurs du territoire et est composé de représentants des collectivités territoriales, d'usagers et des services de l'État. Le comité de rédaction est composé d'un noyau de personnes participant à chaque comité de rédaction, et d'un panel d'acteurs évoluant en fonction des thématiques.

## • La CLE s'est réunie en séance plénière le 7 décembre 2017. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation puis adoption des règles de fonctionnement de la CLE
- Élection du Président de la CLE
- Élection des trois Vice-Présidents de la CLE (également Présidents des commissions thématiques)
- Élection des trois des Vice-Présidents des commissions thématiques également membres du bureau
- Élection des trois membres du bureau de la CLE représentant le collège des usagers et désignation des trois membres du bureau de la CLE représentant le collège de l'État
- Point sur la démarche SAGE et le calendrier de travail
- Points sur les études en cours et à venir
- Orientations budgétaires 2018

27 membres de la CLE ont assisté à cette séance, 20 membres de la CLE avaient donné pouvoir pour être représentés, et 12 personnes non-membres de la CLE étaient présentes.

Le Quorum des 2/3 des membres étant réuni, les membres de la CLE ont pu procéder aux délibérations qui faisaient l'objet de cette réunion :

- Les membres de la CLE ont adopté à l'unanimité les règles de fonctionnement de la CLE.
- Les membres du collège des collectivités territoriales ont désigné, à l'unanimité, Monsieur Guy MESSAGER (président du SIAH et maire honoraire de Louvres) en tant que Président de la CLE

- Les membres du collège des collectivités territoriales ont désigné, à l'unanimité, M. Belaïde BEDREDDINE (Vice-Président du conseil départemental de Seine Saint Denis), M. Michel ADAM, (Adjoint au Maire de Dugny) et M. Jean Pierre ENJALBERT (Président du SIARE) en tant que Vice-Président de la CLE.
- Les membres du collège des collectivités territoriales ont désigné, à l'unanimité, Monsieur Jean-Luc HERKAT (Maire de Bonneuil-en-France et Vice-Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France), M. Gilles MENAT (Adjoint au maire de Bailet en France) et M. Christian LAGRANGE (Vice-Président de l'EPT Est Ensemble) pour siéger au sein du Bureau de la CLE en tant que représentant des collectivités territoriales.
- Les membres du collège des usagers ont désigné, à l'unanimité, pour siéger au sein du Bureau de la CLE en tant que représentant des usagers, la chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile de France, l'association Environnement 93 et la Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.
- Les membres de la CLE ont pris acte de la désignation par M. le Préfet du Val d'Oise de la désignation de la Direction départemental des Territoire du Val d'Oise, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Direction Régional Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île de France (DRIEE) pour siéger au sein du Bureau de la CLE en tant que représentant du collège de l'État.
- Les membres de la CLE ont également approuvé le lancement d'une étude complémentaire visant à vérifier le caractère humide de l'ensemble des zones potentiellement humides du territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer.

## Bureau de la CLE

En 2017, le Bureau de la CLE s'est réuni 3 fois.

- Le bureau de la CLE s'est réuni le <u>9 mars 2017</u> pour préparer la réunion de la CLE du 26 avril et notamment travailler sur le rapport d'activités 2016 et le programme d'action 2017.
- Le bureau de la CLE s'est réuni le <u>20 avril 2017</u>. Au cours de cette réunion, la méthodologie de la phase de rédaction du SAGE a été présentée ainsi que le groupement en charge de cette étude, et la stratégie de communication proposée.
- Le bureau de la CLE s'est réuni le <u>3 juillet 2017</u> pour débattre de l'organisation générale du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, du processus rédactionnel et de la mise en partage des documents de travail. Ce bureau de la CLE a jouez le rôle du 1<sup>er</sup> comité de rédaction.

## **Commissions thématiques**

Durant l'année 2017, les 3 Commissions thématiques du SAGE ne se sont pas réunies.

## Comité de rédaction

Un comité de rédaction a été mis en place afin de travailler à l'écriture à proprement dites du PAGD et du règlement. La composition de ce comité est décrite dans la partie 4. Rédaction des documents du SAGE.

Durant l'année 2017, le comité de rédaction s'est réuni 4 fois :

- le 30 juin 2017 sur la thématique « milieux naturels »
- le 19 septembre 2017 sur les thématiques « qualité de l'eau » et « assainissement »
- le 20 octobre 2017 sur la thématiques « gestion des eaux pluviales et maîtrise des inondations »
- Le 7 décembre 2017 sur la thématique « usages créateurs de lien social à l'eau »

Au terme de ces réunions, le comité de rédaction a réfléchi et débattu sur une cinquantaine de dispositions.

## Comité de suivi de l'étude zones humides

Début 2017, l'étude d'inventaire des zones humides a été lancée. Un comité de suivi a été mis en place pour suivre l'avancée technique de ce projet. Durant l'année 2017, le comité de suivi s'est réuni 6 fois :

- Le 23 janvier 2017 réunion de démarrage
- Le 28 février 2017 présentation de la méthodologie et du planning lancement de la phase 1
- Le 24 mars 2017 présentation des premiers résultats et identification des points de blocage.
- Le 27 avril 2017 comité technique restreint pour solutionner les points de blocages identifiés
- Le 30 mai 2017 lancement des phases 2 et 3. Identification des critères d'enjeux permettant de délimiter les secteurs à enjeux sur lesquels les inventaires ont été réalisés.
- Le 20 décembre 2017 lancement de la phase 4 et définition des critères de fonctionnalité et de pression permettant d'identifier les zones prioritaires

## **Autres réunions**

Outre les réunions de la CLE et de ses différentes instances (Bureau et Commissions thématiques), l'animatrice a également participé à des réunions organisées localement ou à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Ces réunions favorisent une meilleure connaissance du territoire et des attentes des acteurs locaux, permettent de mieux faire connaître le SAGE et reconnaître la CLE comme instance locale, et garantissent un suivi des études et démarches locales ou régionales ayant un impact/lien plus ou moins direct avec l'eau et les milieux aquatiques.

Réunion	Date
Bilan et perspectives sur l'unité hydrographique Croult - AESN	24 janvier 2017
Groupe de travail « Gestion des eaux pluviales à l'amont des réseaux en	01 février 2017
vue de la baignade en Seine » - DEA 93	19 juin 2017
Réunion sur la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) - DRIEE	23 février 2017
Comité syndical du SIAH	29 mars 2017
	28 juin 2017
	20 septembre 2017
	13 décembre 2017
Rencontre des animateurs de SAGE du bassin de la Seine – EPTB Seine	1 <sup>er</sup> mars 2017
Grands Lacs	14 novembre 2017
Réunion de lancement du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) des bassins du Croult et du petit Rosne – Préfecture du Val d'Oise	29 juin 2017
Étude de faisabilité de la renaturation du ru d'Arra– Grand Paris	
Aménagement	1 <sup>er</sup> février 2017
- Comité technique	21 avril 2017
	22 juin 2017
	7 juillet 2017
- Rencontre du bureau d'étude ATM	8 juin 2017
- Rencontre de la Métropole du Grand Paris	25 juillet 2017
Groupe régional SAGE - DRIEE	2 mai 2017
Réunion de présentation du projet « vallon du Sausset » - EPT terre d'envol	20 septembre 2017
Réunion sur la modernisation du droit de l'environnement – Préfecture du Val d'Oise	3 octobre 2017
Cadrage préalable à l'évaluation environnementale du SAGE -DRIEE	5 octobre 2017
Séminaire SAGE - AESN	12 octobre 2017
Comité de suivi de l'étude de bassin versant du ru d'Enghien - SIARE	10 novembre 2017
Agenda 21 : Atelier de concertation gestion des ressources et biodiversité – Mairie d'Enghien	20 novembre 2017
Réunion des personnes publics associés du PLUI de Plaine Commune – EPT Plaine Commune	12 décembre 2017

## 4. ÉTUDES

## Rédaction des documents du SAGE

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, un appel d'offres a été lancé en 2017 afin de recruter un bureau d'étude chargé d'accompagner la Commission Locale de l'Eau (CLE) durant la phase de rédaction des documents du SAGE et la phase de consultation du public qui s'en suit. A la suite de cet appel d'offres, le groupement ADAGE/AScA/ ICEau/Paillat, Bory et Conti a été retenu.

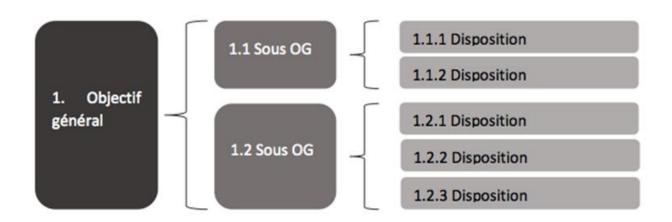
L'étude a été lancée en début d'année 2017. La première étape de cette étude consiste à rédiger le Plan D'aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE, le règlement du SAGE et l'évaluation environnementale.

L'année 2017, s'est attachée à travailler à l'organisation générale du PAGD et au contenu des 4 premiers objectifs généraux.

## Le PAGD se décompose en 6 objectifs généraux :

- OG 1. Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visibles l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques
- OG 2. Rééquilibrer les fonctions hydraulique, écologique et paysagère des cours d'eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d'un lien social
- OG 3. Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux superficielles
- OG 4. Développer des usages créateurs de lien social autour de l'eau
- OG 5. Engager la reconquête patrimoniale des eaux souterraines et la pérennisation de leurs usages
- OG 6. Organiser et faire vivre la gouvernance du SAGE

Ses objectifs généraux sont eux composées de dispositions regroupées en sous objectifs.



Un comité de rédaction a été créé, pour travailler à l'écriture à proprement dite des dispositions du PAGD. Ce comité de rédaction se compose d'un panel de structures permanentes et de structures variant en fonction des thématiques.

Les thématiques abordées en 2017 concernent les milieux naturels, la gestion des eaux pluviales et des inondations, la qualité de l'eau et la valorisation sociale de l'eau.

Une cinquantaine de dispositions ont été proposées à l'issue de 4 comités de rédaction. Les thématiques eau potable, agriculture et gouvernance ainsi que le règlement du SAGE seront travaillés en 2018.

Le projet de PAGD sera soumis aux commissions thématiques afin qu'un panel plus large d'acteurs du territoire puissent amender et enrichir ce projet.

Composition du comité de rédaction				
Membres permanents	Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien Les Bains (SIARE) Conseil départemental de Seine Saint Denis – Direction de l'eau et de l'assainissement Conseil départemental du Val d'Oise Environnement 93 Chambre d'agriculture Agence de l'Eau Seine Normandie Direction Régional et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile de France Direction Départementale des territoires du Val d'Oise			
Membres spécifiques à chaque thématique	Thématique « milieux naturels »  Fédération de Pêche 93 et 95 ASSARS ONEMA	Thématique « qualité de l'eau/ assainissement »  SIAAP ARS EPT Plaine Commune EPT Est Ensemble	Thématique « eaux pluviales/ inondations »  CA Roissy Pays de France CA Plaine Vallée CA Val Parisis EPT Grand Paris Grand est EPT Plaine Commune EPT Est Ensemble EPT Terre d'Envol SIAAP Aéroport de Paris CAUE 93 et 95 ASSARS	Thématique « valorisation sociale de l'eau »  EPT Grand Paris Grand est EPT Plaine Commune EPT Est Ensemble EPT Terre d'Envol Mairie d'Enghien Mairie de Paris - service des canaux Fédération de Pêche 93 et 95 CAUE 93 et 95 ONF

## Inventaire des zones humides du territoire Croult Enghien Vieille Mer

L'un des principaux enjeux mis en évidence par le diagnostic du SAGE est *le maintien, la restauration* et la reconquête des milieux humides et aquatiques du territoire Croult Enghien Vieille Mer. Pour répondre à cet enjeu la Commission Locale de l'Eau a souligné l'importance de renforcer la connaissance de ces milieux et a souhaité pour cela qu'une étude soit menée afin de réaliser un inventaire complet des zones humides du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer. Ce travail, mené parallèlement à la rédaction des documents du SAGE, permettra de définir les dispositions et/ou règles nécessaires pour la restauration, la gestion et la préservation de ces milieux.

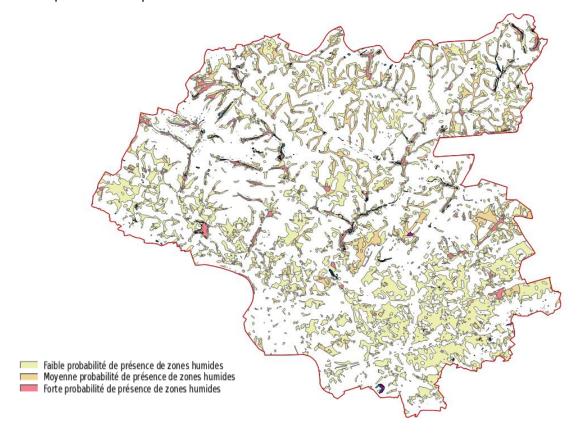
Pour réaliser cette étude, dont le financement est assuré à 80% par une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, un appel d'offres a été lancé le 15 juillet 2016 par le SIAH Croult et Petit Rosne qui, en tant que structure porteuse du SAGE, assure la maîtrise d'ouvrage des études décidées par la CLE. A l'issue de cette procédure d'appel d'offres, la réalisation de l'étude a été confiée au groupement TTI Production/FloraGIS. L'étude a débuté en janvier 2017.

Ce marché de prestations intellectuelles consiste en la réalisation des phases suivantes :

• Phase 1 – Pré-localisation des zones humides potentielles ;

Les « secteurs à forte probabilité présence de zones humides » ont été mis en évidence en se basant sur les données topographiques, la distance aux cours d'eau, les cartes historiques et la photo-interprétation.

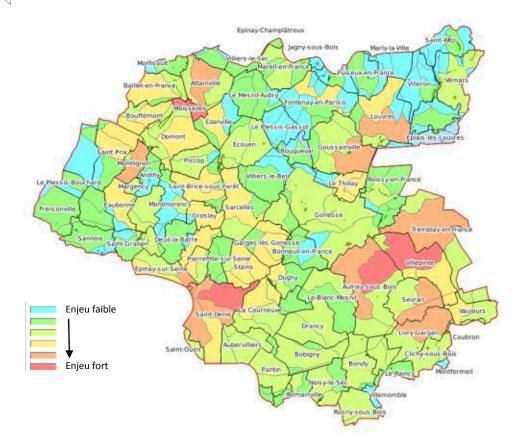
455,6 ha ont ainsi été identifiés comme potentiellement humide avec un indice de plus ou moins forte probabilité de présence de zones humides.



 Phase 2 - Identification des secteurs humides à enjeux et sélection des sites qui feront l'objet de prospections de terrain;

Afin de prioriser les inventaires terrain, les secteurs à enjeux du territoire ont été identifiés en croisant les secteurs :

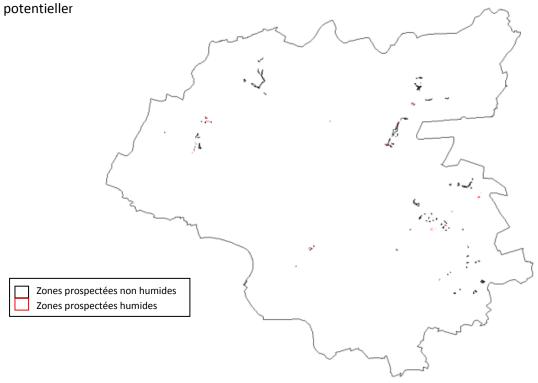
- sujets aux risques naturels (remontée de nappes, ruissellement, zones inondables...)
- présentant une qualité de l'eau dégradée (état écologique des masses d'eau superficielles, secteurs présentant un déficit hydraulique...)
- à enjeu pour la reconquête d'espaces pour l'eau (parcs départementaux, bassin de régulation, zones densément peuplées, tronçon de cours d'eau enterrés...),
- présentant un enjeu biodiversité (continuité écologiques, milieux naturels remarquables, espèces protégées, zone de forte densité de mares...)
- jouant un rôle dans l'alimentation en eau potable du territoire (aire d'alimentation de captage et périmètre de protection, vulnérabilité des nappes...)



Phase 3 - Localisation, délimitation et caractérisation des zones humides effectives ;

Les inventaires terrain ont été réalisés à l'été 2017 sur les secteurs présentant un enjeu fort (Tremblay en France, Villepinte, Sevran, Livry Gardan, St Denis, Goussainville, Louvres, Attainville, Montlignon et Moisselles). 163 zones potentiellement humides ont été prospectées sur des critères botaniques ET pédologiques. 31 zones se sont avérées réellement humides (21% des zones prospectées).

La tranche complémentaire n°2 de ce marché a été mobilisée pour inventorier 70 à 80 zones



• Phase 4 - Identification et hiérarchisation des zones humides prioritaires.

Cette phase est en cours d'élaboration. Les critères permettant de définir les zones prioritaires correspondant aux zones sur lesquelles les zones humides subissent les pressions les plus importantes ont été identifiés lors du comité de suivi du 7 décembre 2017.

L'étude se poursuivra en 2018, avec la finalisation de la phase 4, la réalisation d'une deuxième tranche d'inventaires et la création d'une plaquette d'information sur les zones humides.

## 5. COMMUNICATION

## Site internet du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer



Le site internet du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer a été mis en ligne début juillet 2017.

Ce site internet permet de données des informations sur la démarche SAGE en général (élaboration, fonctionnement, opposabilité ...) et plus particulièrement sur le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (territoire, composition de la CLE, calendrier d'élaboration...). Les enjeux du territoire y sont également décrits ainsi qu'une présentation paysagère des différents bassins versants du territoire. Il met également à disposition l'ensemble des documents produits (rapports, cartographies, comptes rendu, plaquettes...).

Un espace réservé aux membres de la CLE a été créé afin de faciliter les échanges de documents de travail.

## Paroles de SAGE

Afin de faciliter la communication sur l'avancée de la procédure SAGE envers les différents acteurs du territoire et notamment ceux non inscrits dans la démarche d'éloration, un nouveau numéro de la lettre d'information du SAGE Croult-Enghien-Vielle Mer – Paroles de SAGE- a été créé.

Celui-ci rappelle l'objet du SAGE, son territoire, les grands enjeux, les différentes étapes et le calendrier d'élaboration.

Cette lettre d'information a été diffusé en septembre 2017.

## Parroles de SAGE | Common |

## Dossier de presse et communiqués de presse

Afin de diffuser à un public plus large les informations sur l'avancée du projet de SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, un dossier de presse a été constitué ainsi qu'un communiqué de presse. Ces documents ont été transmis à la presse locale et spécialisée ainsi qu'au service communication des communes, des communautés d'agglomération et des établissement publics territoriaux.

## 6. BUDGET

L'animatrice est chargée d'élaborer et de suivre le budget du SAGE. Les recettes sont constituées, d'une part, d'aides financières attribuées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et, d'autre part, de la participation financière du SIAH Croult et Petit Rosne, du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien (SIARE). La participation financière de chacune des trois structures se fait au prorata du nombre de Communes représentées pour chaque territoire dans le collège des collectivités. Cette répartition, formalisée par une convention de partenariat, est la suivante :

- Conseil départemental de Seine St Denis = 50%
- SIAH Croult et Petit Rosne = 30%
- SIARE = 20%

Pour l'année 2017, l'AESN a apporté une aide financière, à hauteur de 50%, pour les dépenses de fonctionnement liées à l'animation du SAGE. Les études nécessaires à l'élaboration du SAGE sont quant à elle financées à hauteur de 80% par l'AESN.

Les recettes et dépenses (prévisionnelles et liquidées) en section de fonctionnement et d'investissement sont les suivantes :

## **♦** Compte administratif 2017 - Section de fonctionnement :

## Dépenses

	2017		
	prévisionnel	liquidé	
Charges à caractère général	14 100 €	6 162,33 €	
Charges de personnel	53 000 €	48 745,18 €	
Amortissement	7 364 €	7364 €	
Virement à la section d'invest.	33 031,60 €	-	
TOTAL	107 495,60 €	62 270,51 €	

## **Recettes**

	2017	
	prévisionnel	liquidé
Résultat de fonctionnement	33 031,60€	-
Aides de l'AESN	33 500 €	25200 €
Participat° CD93	20 457 €	12000 €
Participat° SIARE	8 182,80 €	4800 €
Participat° SIAH	12 274,20€	7200€
RRR sur services extérieurs	-	1010,05 €
TOTAL (hors résultat de fonctionnement)	74 464 €	50210,05€



## **♦** Compte administratif 2017 - <u>Section d'investissement</u> :

**Dépenses** Recettes

Depenses		Necettes			
	2017			2017	
	prévisionnel	liquidé		prévisionnel	liquidé
Solde d'exécution de la section d'invest.	54 264,21 €	-	Virement de la sect° de fonctionnement	33 031,60 €	0€
reporté			Excédents de fonctionnement capitalisés	0€	0€
Frais d'études	253 687 €	115 573,50 €	Aides de l'AESN	163 492 €	56 533 €
			Aides de la Région	27 156,73 €	27 784,45 €
Concessions et	2 300 €	2760 €	Participat° CD93	39 604 €	15926,70 €
droits similaires	2,000	Participat° SIARE	15 841,60 €	6 370,68 €	
Intégration des frais			Participat° SIAH	23 762,24 €	9556,02 €
d'étude de l 'état des lieux du SAGE	426 000 € <b>422980,44 €</b>		Amortissement	7 364€	7363,10 €
dans l'opération		FCTVA	-	531,49 €	
documents d'urbanisme	d'urbanisme		Intégration des frais d'étude de l'état des	426 000 €	422980,44 €
TOTAL (Hors solde	681 987,54€ <b>541 313,94 €</b>	lieux du SAGE au compte 202	425 000 C 422500,44 C	422300,44 C	
d'exécution de la section d'invest.)	331 337,340	341 313,34 0	TOTAL (Hors virement de la section de fonct.)	703 220,15€	547 045,88 €

Guy MESSAGER

Président de la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer



## **ANNEXES**

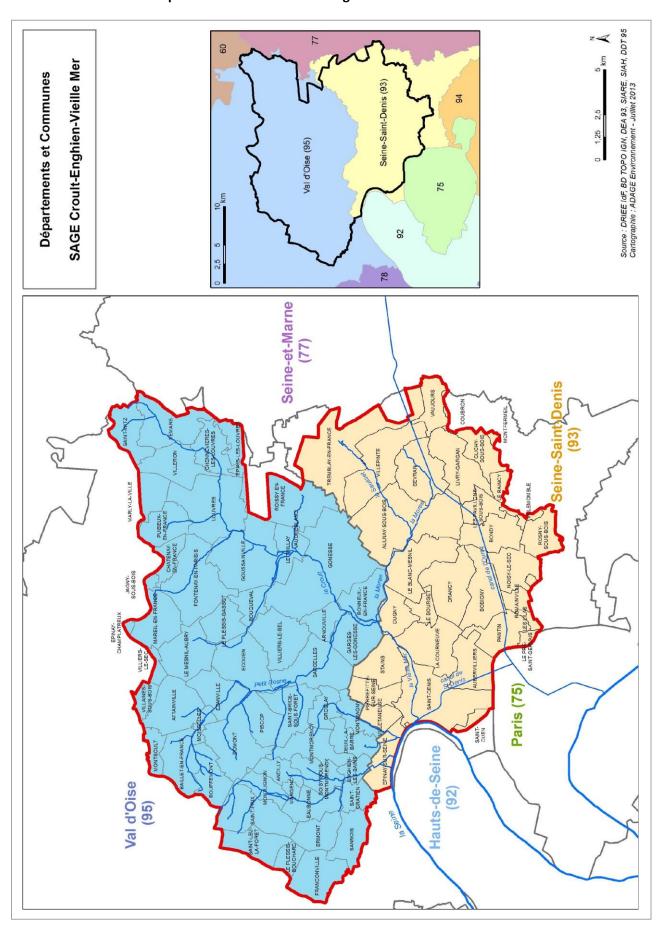
ANNEXE 1 – Cartes du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

ANNEXE 2 – Arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau

ANNEXE 3 – Répartition du temps de travail par mission

ANNEXE 4 – Perspectives pour l'année 2017

ANNEXE 1 - Carte du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer



## ANNEXE 2 - Arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau



## PRÉFET DU VAL-D'OISE

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement

Pôle Eau

Arrêté préfectoral N° 🕽 436 2

portant modification de la composition et renouvellement des membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer »

## Le préfet du Val-d'Oise

## Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4, R 212-29 à R 212-34;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

VU le courrier en date du 23 juillet 2009, de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis confiant à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise la mise en œuvre du SAGE « Croult, Enghien, Vieille-Mer, en qualité de préfet « pilote » ;

VU l'arrêté inter-préfectoral N° 2011/10361 du 11 mai 2011 fixant le périmètre du SAGE et désignant le Préfet du Val-d'Oise pour suivre, pour le compte de l'État, la procédure d'élaboration de ce SAGE;

VU l'arrêté préfectoral N° 2011/10522 du 07 septembre 2011 instituant la Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer », notamment l'article 3 qui fixe la durée du mandat des membres de la CLE à 6 années;

VU l'arrêté préfectoral N° 2016/13287 du 09 juin 2016 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer »;

VU les délibérations et courriers réceptionnés suite à la consultation, en date du 6 avril 2017 et relance du 20 juillet 2017, des organismes membres de la CLE afin de nommer leur représentant;

Direction départementale des Territoires du Val-d'Oise
Préfecture = CS 20105 - 5 avenue Bernard Hirsch = 96010 Cergy-Pontoise Cedex
Téléphone: 01 34 25 25 62 - 1élécopie: 01 34 25 26 88 = courriel: ddt-safe@val-doise.gouv.fr - site internet: http://www.val-doise.gouv.fr

L/S

CONSIDERANT la nécessité de modifier la composition de la CLE compte tenu des modifications intervenues suite à l'entrée en vigueur du Schéma Régional de Coopération Intercommunal (SCRI) d'Île-de-France en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et de renouveler les membres arrivés en fin de mandat ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Val-d'Oise ;

## ARRETE

<u>Article 1</u>: la Commission Locale de l'Eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer », constituée en application des articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 du code de l'environnement, comprend 66 membres répartis comme suit :

I/ Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (37 membres):

## a) Représentants du Conseil régional et des Conseils départementaux (3 membres) :

- Monsieur Claude BODIN, conseiller régional d'Île-de-France
- Monsieur Daniel DESSE, vice-président du conseil départemental du Val-d'Oise
- Madame Nadège GROSBOIS, vice-présidente du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

## b) Représentants des structures gérant l'assainissement (4 membres) :

- Monsieur Guy MESSAGER, Président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)
- Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Président du Syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE)
- Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Vice-Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis (Direction de l'eau et de l'assainissement – DEA – en charge de l'assainissement dans le 93 en lieu et place des collectivités)
- Monsieur Azzedine TAÏBI, Conseiller du Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)

## c) Représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (8 membres) :

- Monsieur Patrick OLLIER de la Métropole du Grand Paris
- Monsieur Christian LAGRANDE de l'établissement Public Territorial Est-Ensemble
- Madame Kola ABELA de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune
- Monsieur Jacques MAHEAS de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est
- Monsieur Mathieu MONTES de l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'envol
- Monsieur Maurice CHEVIGNY de la Communauté d'agglomération Val Parisis
- Monsieur Jean-Pierre DAUX de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée
- Monsieur Jean-Luc HERKAT de la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France

## d) Représentants des communes du Val-d'Oise (10 membres) :

- Monsieur Paul Edouard BOUQUIN, Conseiller municipal de Domont
- Monsieur Alain BOURGEOIS, Maire d'Ezanville
- Monsieur Didier GUEVEL, maire de Le Plessis Gassot
- Monsieur Mohamed HAKKOU, Adjoint au maire de Gonesse
- Madame Anita MANDIGOU, adjointe au Maire de Goussainville
- Monsieur Gilles MENAT, Adjoint au Maire de Baillet-en-France
- Monsieur Joël BOUTIER, Maire de Groslav,
- Madame Nadine SENSE, conseillère municipale de Franconville
- Monsieur Sébastien MEURANT, Maire de Saint-Leu la Forêt
- Monsieur Philippe SUEUR, Maire d'Enghien-les-Bains

## e) Représentants des communes de Seine-Saint-Denis (10 membres) ;

- Monsieur Anthony DAGUET, Adjoint au Maire d'Aubervilliers
- Monsieur Fouad EL KOURADI, Adjoint au Maire d'Aulnay-sous-Bois
- Monsieur Jean-Jacques JENNÉ, Conseiller municipal de la mairie du Bourget
- Monsieur Gilles POUX, Maire de la Courneuve
- Monsieur Michel ADAM, Adjoint au Maire de Dugny
- Madame Eugénie PONTHIER, Adjointe au Maire d'Epinay-sur-Seine
- Monsieur Jean-Abel PECAULT, Conseiller municipal du Pré-Saint-Gervais
- Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois
- Monsieur Alain DURANDEAU, Adjoint au Maire de Tremblay-en-France
- Monsieur Dominique BAILLY, Maire de Vaujours

## f) représentant du Parc naturel régional Oise Pays-de-France (1 membre);

- Monsieur Jacques RENAUD, Vice-Président du Parc naturel régional Oise Pays-de-France
- g) représentant de l'Établissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs (1 membre) :
  - Monsieur Bertrand KERN, administrateur des Grands Lacs de Seine

## II/ Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (17 membres) :

 Monsieur le Président de la Chambre départementale de commerce et d'industrie du Val-d'Oise ou son représentant

- Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre interdépartementale de l'agriculture d'Île-de-France, ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération du Val-d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération de Paris, des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Val-d'Oise Environnement ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Environnement 93 ou son représentant
- Madame la Présidente de l'Association locale Aulnay environnement ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Assars ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que choisir ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Organisation générale des consommateurs (ORGECO) ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association des organismes HLM de la région Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le représentant des Propriétaires fonciers non bâtis (un représentant de la Chambre interdépartementale de l'Agriculture d'Île-de-France)
- Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région Nord Ecouen ou son représentant
- Monsieur le Président du Syndicat des eaux d'Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le Président Directeur Général d'Aéroports de Paris Le Bourget ou son représentant
- Monsieur le Président du Service des canaux de la Ville de Paris ou son représentant

## III/ Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (12 membres)

- Monsieur le Préfet de la région d'Île-de-France, coordonnateur de bassin ou son représentant
- Monsieur le Préfet du Val-d'Oise ou son représentant
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ou son représentant
- Madame la directrice de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant
- Monsieur le Délégué régional de l'Agence Française de la Biodiversité ou son représentant

- Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Environnement et de l'énergie d'Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement de l'aménagement d'Île-de-France ou son représentant
- Madame la Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise (DDT 95) ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'établissement public Grand Paris Aménagement (GPA) ou son représentant
- Monsieur le Président de la délégation d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire du centre national de la propriété forestière ou son représentant

<u>Article 2</u>: Conformément aux dispositions de l'article R 212-31 du Code de l'environnement, la durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'État, est de six années.

Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas de vacance, pour quelque raison que ce soit, du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir. Les fonctions de membre de la CLE sont bénévoles.

Article 3: En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

<u>Article 4</u>: Lors de la réunion d'installation de la CLE, le président est désigné au sein et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Article 5: Le fonctionnement de la Commission locale de l'eau s'effectue selon les modalités des articles R 212-32 à R 212-34 du Code de l'environnement.

Article 6: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (http://www.val-doise.gouv.fr) et sur le site internet (http://www.gesteau.eaufrance.fr).

Article 7: Le Préfet, secrétaire général de la région Île-de-France, Préfecture de Paris, le Préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, préfecture de police, les secrétaires généraux des préfectures de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

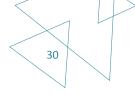
1 1 OCT. 2017

X/

Daniel BARNIE

## ANNEXE 3 – Répartition du temps de travail par mission

Mission	Temps passé
Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, briefing amont avec le Président, convocations,)	~ 10%
Rédaction et diffusion des différents documents (compte-rendu, diaporamas, notes,)	~ 7%
Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, renouvellement de la CLE)	~ 6%
Suivi technique, administratif, et financier des études menées dans le cadre du SAGE : demandes de subventions, suivi des prestataires	~ 45%
Préparation et gestion du budget du SAGE	~ 5%
Entretiens avec les acteurs du territoire	~ 1%
Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE	~ 6%
Communication	~ 20%



## **ANNEXE 4 - PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2018**

Le tableau suivant récapitule les principales actions prévues pour l'année 2018 :

Actions	Descriptif des missions	Calendrier prévisionnel
Rédaction des documents du SAGE	<ul> <li>Suivi de l'étude</li> <li>Rédaction du PAGD, règlement, analyse environnementale</li> <li>Réunions de consultation préalable</li> <li>Coordination administrative et technique de l'étude</li> <li>Suivi budgétaire</li> <li>Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude</li> </ul>	<ul> <li>Janvier à décembre 2018         <ul> <li>Janvier à septembre 2018</li> </ul> </li> <li>Mai 2018</li> <li>Janvier à décembre 2018</li> </ul>
Consultation des assemblées	➤ Consultation pour avis des assemblées ➤ Réunions d'information	<ul><li>Septembre à décembre 2018</li></ul>
Étude « Inventaire des zones humides »	<ul> <li>Suivi de l'étude</li> <li>Phase 4 - Identification et hiérarchisation des zones humides prioritaires. Définition d'un plan d'action pour ces zones.</li> <li>2<sup>nd</sup> tranche d'inventaire de zones humides</li> <li>Coordination administrative et technique de l'étude</li> <li>Suivi budgétaire</li> <li>Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude</li> </ul>	<ul> <li>Janvier à juillet 2018</li> <li>Janvier à Mars 2018</li> <li>Mars à juin 2018</li> <li>Janvier à juillet 2018</li> </ul>
Étude complémentaire d'inventaire des zones humides »	<ul> <li>➢ Rédaction du CCTP</li> <li>➢ Demande de subvention</li> <li>➢ Lancement de l'appel d'offre et attribution du marché</li> <li>➢ Démarrage de l'étude</li> <li>➢ Coordination administrative et technique de l'étude</li> <li>➢ Suivi budgétaire</li> <li>➢ Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude</li> </ul>	➤ 2018
Réunions des Instances du SAGE	<ul> <li>Commission Locale de l'Eau : 2 réunions</li> <li>Présentation intermédiaire des documents du SAGE</li> <li>Adoption de la 1ère version du SAGE</li> <li>Bureau de la CLE : 3 à 4 réunions</li> </ul>	<ul><li>juin 2018</li><li>septembre 2018</li></ul>
	Commissions thématiques : 1 session de réunion avec les 3 commissions thématiques (qualité de l'eau, Aménagement du territoire, Milieux naturels)	> Avril/mai 2018
	Comité de rédaction : 4 réunions	> Janvier à juin 2018
	Comité de suivi de l'étude « inventaires des zones humides » : 2 réunions	> Janvier à juillet 2018
Communication	<ul> <li>Mise à jour du site Internet du SAGE CEVM</li> <li>Création d'une plaquette « zones humides »</li> <li>Paroles de SAGE – 2 numéros</li> <li>Communiqués de presse</li> <li>Exposition</li> </ul>	<ul> <li>Janvier à décembre 2018</li> <li>Juin 2018</li> <li>Mars et Juin 2018</li> <li>Juin 2018</li> <li>Septembre à décembre 2018</li> </ul>

